

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 15974

présenté par
M. Verchère

ARTICLE 9

Après le mot :

« délibération »,

supprimer la fin de l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

En effet, il faut adapter l'ensemble de l'article à la proposition d'amendement selon laquelle le Gouvernement devrait obligatoirement consulter et obtenir l'approbation préalable de la Caisse nationale de retraite universelle.